

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 novembre 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphane Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : M. Yan Maisonneuve

CE-2018-1314-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-1315-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-1316-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 NOVEMBRE 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 7 novembre 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard et de prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction du secrétaire concernant des corrections apportées aux résolutions numéros CE-2018-433-REC, CE-2018-438-DEC, CE-2018-535-DEC et CE-2018-536-DEC.

CE-2018-1317-DEC DÉSIGNATION / MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte de la lettre du 7 novembre 2018 du maire de la Ville, M. Marc-André Plante, nommant Mme Nathalie Bellavance, Mme Caroline Desbiens et M. Simon Paquin comme membre du comité exécutif et M. Réal Leclerc pour agir à titre de vice-président du comité exécutif.

CE-2018-1318-DEC MANDAT / OBTENTION / PROBATION

Que le comité exécutif requiert de la Direction générale et de la Direction des ressources humaines une évaluation de toute personne devant obtenir la permanence de son poste, et ce, à l'avance.

CE-2018-1319-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission des sports, loisirs et plein air du 19 octobre 2018 ;
- b) de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire du 26 octobre 2018 ;

CE-2018-1320-REC MODIFICATION / POLITIQUE RELATIVE À L'OCTROI D'HEURES DE GLACE DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 317-08-2017 adoptant la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU QUE cette politique vise à déterminer les exigences particulières à respecter par les organismes bénéficiant d'une aide financière sous forme d'heures de glace et dont la valeur est importante;

ATTENDU QUE la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace » vise tous les organismes du groupe B dont l'activité principale se déroule sur la glace, ce qui inclut les activités régulières et les événements spéciaux;

ATTENDU QUE la politique permet d'établir les ratios d'heures de glace attribués à chaque organisme de sport de glace;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne demande aux organismes, dans les procédures menant à l'octroi d'heures de glace, de transmettre à la Ville, avant le 15 septembre de chaque année, la liste des participants de la saison précédente ainsi que les dates de leurs événements spéciaux se déroulant durant la saison;

ATTENDU QUE le fait d'exprimer si tard les besoins en heures de glace amène plusieurs problèmes sur le plan logistique puisque le processus budgétaire est déjà très avancé pour la saison suivante;

ATTENDU QU'il y a lieu de devancer les dépôts des listes de participants et d'événements spéciaux avant le 1^{er} mai de chaque année vu le peu de fluctuation dans les inscriptions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification, au niveau des procédures menant à l'octroi d'heures de glace, à la date butoir fixée pour déposer la liste de participants de l'année précédente ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire suggère, après consultation des partenaires associatifs concernés, de devancer les dépôts des listes de participants et d'événements spéciaux avant le 1^{er} mai de chaque année;

ATTENDU QUE cette façon de faire mettrait moins de pression sur la Ville de Terrebonne et que les ratios seraient plus près de la réalité puisque pour plusieurs organismes de sports de glace, les inscriptions se poursuivent parfois jusqu'à la mi-octobre;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter, dans les conditions d'utilisation décrites dans la politique, que « La contribution de la Ville de Terrebonne pour les heures de glace doit figurer aux états financiers de l'organisme » ;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2018-10-19/01 de la commission du sport, loisirs et plein air concernant l'adoption de la correction à la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace de la Ville de Terrebonne » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accepter la version modifiée de la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace de la Ville de Terrebonne », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, afin de demander aux organismes de transmettre, avant le 1^{er} mai de chaque année, leur liste de participants de la saison précédente ainsi que les dates de leurs événements spéciaux et d'exiger que les organismes incluent la contribution de la Ville de Terrebonne pour les heures de glace dans leurs états financiers.

**CE-2018-1321-DEC TOURNAGE / SÉRIE « O' » / SAISON VIII /
PRODUCTION SOVIMED INC. / RUE LUC / 20
NOVEMBRE 2018**

ATTENDU la demande de tournage pour la série « O' », une production de Sovimed inc., diffusée sur les ondes de TVA et qui aura lieu le 20 novembre 2018, de 7h30 à 19h au 2718, rue Luc;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 7 novembre 2018, d'autoriser le tournage de la série « O' », une production de Sovimed inc, diffusée sur les ondes de TVA qui aura lieu le mardi 20 novembre 2018, de 7h30 à 19h au 2718, rue Luc, dans le secteur Lachenaie, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que soit autorisée la fermeture de la rue par intermittence aux trois (3) minutes devant le lieu de tournage pour une durée de 90 minutes.

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, la date et les heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne-ressource.

Que des frais de 300\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 697.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications et des relations avec les citoyens ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2018-1322-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
CRÉDITS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 194 246,04\$ préparée le 9 novembre 2018 ;
 - b) la liste des crédits émis du fonds d'administration au montant de -4 613,73\$ préparée le 9 novembre 2018.
-

**CE-2018-1323-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 543 472,62\$ préparée le 8 novembre 2018.
-

**CE-2018-1324-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CAPITAINE, SOUTIEN
OPÉRATIONNEL / DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE le comité exécutif, le 16 mai 2018, autorisait la nomination de M. Martin Malo à titre de capitaine, soutien opérationnel, à la Direction de l'incendie ;

ATTENDU QUE M. Martin Malo terminera sa période de probation à ce poste le 20 novembre 2018 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 9 novembre 2018 et de la Direction de l'incendie du 8 novembre 2018, que M. Martin Malo soit et est confirmé à titre de capitaine, soutien opérationnel, à la Direction de l'incendie.

**CE-2018-1325-DEC NOMINATION / TECHNICIEN(NE) EN GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien(ne) en gestion des matières résiduelles à la Direction de l'environnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 9 novembre 2018 et de la Direction de l'environnement du 8 novembre 2018, de nommer Mme Lauriane Allard au poste de technicienne en gestion des matières résiduelles à la Direction de l'environnement à compter du 15 novembre 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2018-1326-DEC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE
(2018) / ACHAT D'EAU DE REPENTIGNY**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire pour fins d'équilibre budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, dans le cadre des activités courantes visant le traitement de la facturation du troisième trimestre 2018 pour la desserte d'eau en provenance de la Ville de Repentigny ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 novembre 2018, que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 20 000\$ du poste budgétaire numéro 1-01-212-11-001 (eau Terrebonne) au poste budgétaire numéro 1-02-413-00-437 (achat d'eau Repentigny), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2018-0437 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2018-1327-DEC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT / ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 580-12-2016, adoptée le 12 décembre 2016, acceptant la soumission de la société Corporate Express Canada inc. opérant sous le nom Staples Advantage Affaire pour l'achat de fournitures de bureau pour un contrat d'un (1) an au montant de 14 040,80\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9050) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9050 pour l'achat de fourniture de bureau a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2017-1268-DEC), arrive à échéance le 6 décembre 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 10 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 95 000\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 novembre 2018, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 7 décembre 2018, la soumission pour l'achat de fournitures de bureau avec la société **CORPORATE EXPRESS CANADA INC. OPÉRANT SOUS LE NOM STAPLES AVANTAGE AFFAIRE** au montant de 82 626,66\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0442 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-1328-DEC CORRECTIONS / RÉOLUTIONS CE-2018-1122-DEC ET CE-2018-1200-DEC

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-1122-DEC, adoptée le 26 septembre 2018, acceptant la soumission de la société Gestion S. Locat pour le déneigement des bornes d'incendie, des stations de pompage et des sites de récupération (zone 1) pour un montant de 31 610\$ (taxes en sus) (SA18-9056);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-1200-DEC, adoptée le 17 octobre 2018, acceptant la soumission de la société Gestion S. Locat pour le déneigement des bornes d'incendie, des stations de pompage et des sites de récupération (zone 2) pour un montant de 50 040\$ (taxes en sus) (SA18-9057);

ATTENDU QUE ces deux (2) contrats ont été octroyés en considérant des items qui figuraient à titre indicatif au bordereau de soumission et qui n'auraient pas dû être additionnés par le service des approvisionnements de la Direction de l'administration et finances au niveau de leurs recommandations;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le montant de ces deux (2) contrats tel que l'adjudicataire Gestion S. Locat et de corriger les deux (2) résolutions émises en ce sens ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 novembre 2018, que le comité exécutif autorise les corrections suivantes :

CE-2018-1122-DEC que le montant du contrat pour le déneigement des bornes d'incendie, des stations de pompage et des sites de récupération (zone 1) octroyé à la société Gestion S. Locat établi initialement à 31 610\$ (taxes en sus) soit de **31 120\$ (taxes en sus)**;

CE-2018-1200-DEC que le montant du contrat pour le déneigement des bornes d'incendie, des stations de pompage et des sites de récupération (zone 2) octroyé à la société Gestion S. Locat établi initialement à 50 040\$ (taxes en sus) soit de **49 400\$ (taxes en sus)**.

CE-2018-1329-DEC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire afin d'approprier l'excédent des revenus réels versus budgétés issus du recouvrement pour bris de feux de circulation, et ce, afin de financer les réparations de ces infrastructures municipales ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 novembre 2018, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 35 000\$ du poste budgétaire numéro 1-01-234-31-007 (recouvrement tiers circulation) au poste budgétaire numéro 1-02-350-00-516 (réparations – feux de circulation), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2018-0445 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2018-1330-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / AJOUT / VENTILATION / MAGASIN DU GARAGE MUNICIPAL / 1051, RUE NATIONALE

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait, lors de sa séance tenue le 4 juin 2018, le règlement numéro 711 décrétant l'ajout d'un système de ventilation au magasin du garage municipal et l'ajout d'équipement de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles – santé et sécurité des employés et ouvriers (267-06-2018);

ATTENDU QU'un mandat visant la préparation des plans et devis et la réalisation de la surveillance des travaux a été octroyé à la firme Bouthillette, Parizeau et Associés, ingénieurs, suite à une demande de prix sur invitation, pour la portion « ajout d'un système de ventilation au magasin du garage municipal »;

ATTENDU QUE le service des immeubles et équipements. considérant l'échéancier serré pour la réalisation des travaux et l'urgence de procéder en raison de la saison hivernale, recommande de faire l'acquisition en préachat des deux (2) ventilateurs prévus par le consultant dans sa conception du système;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'ajout d'un système de ventilation au magasin du garage municipal et de financer les travaux ainsi que le préachat des ventilateurs à même le règlement numéro 711 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 novembre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation « **des travaux d'ajout de ventilation dans le magasin du garage municipal** » (règlement d'emprunt numéro 711).

**CE-2018-1331-DEC AUTORISATION / OPÉRATIONS DE DAMAGE /
PRODUCTION DE NEIGE ARTIFICIELLE / GPAT**

ATTENDU le mandat de la Ville de Terrebonne au Groupe plein air Terrebonne (GPAT) quant à l'opération d'un centre de glisse ;

ATTENDU QUE les opérations de damage doivent s'effectuer en dehors des heures régulières d'ouverture ;

ATTENDU la préoccupation du GPAT à l'égard de la sécurité des usagers et de la quiétude du voisinage ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 9 novembre 2018, que le comité exécutif autorise GPAT à débiter de façon générale ses opérations de damage en semaine à partir de 6 h et de 5 h pour les fins de semaine.

Que GPAT soit et est autorisé à fabriquer de la neige 24 heures sur 24 à compter du 15 novembre jusqu'au 15 janvier.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2018-1332-REC POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX
ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX
OPÉRATIONS**

ATTENDU le « Programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes » et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 7\$, 9\$ ou 12\$ par participant résidant de Terrebonne à laquelle peut s'ajouter une bonification pouvant atteindre jusqu'à 15 % pour l'atteinte d'objectifs préétablis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 9 novembre 2018, de recommander au conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

- | | |
|---|-------|
| 1. 7e Groupe Scout de Terrebonne | 693\$ |
| 52 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus | |
| 2. 27e Groupe Scout Lachenaie | 575\$ |
| 15 participants résidants à 12\$ (min. de 500\$) x 15% de bonus | |
| 3. Association de crosse des Moulins | 952\$ |
| 92 participants résidants à 9\$ x 15% de bonus | |

4. Association de ringuette des Moulins 127 participants résidants à 7\$ x 9% de bonus	969\$
5. Association de soccer de Bois-des-Filion 575 participants résidants à 9\$ x 11% de bonus	5 734\$
6. Association du baseball mineur de La Plaine 130 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus	1 732\$
7. Association du baseball mineur de Terrebonne 389 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus	5 181\$
8. Association du hockey mineur de Lachenaie 552 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus	7 353\$
9. Association du hockey mineur de La Plaine 293 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus	3 903\$
10. Club de boxe l'Impérium 153 participants résidants à 12\$ x 13% de bonus	2 075\$
11. Club de judo de Terrebonne 15 participants résidants à 9\$ (min. de 500\$) x 7% de bonus	535\$
12. Club de natation Torpille 126 participants résidants à 9\$ x 11% de bonus	1 259\$
13. Club de patinage artistique de Terrebonne 270 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus	3 876\$
14. Club de patinage artistique Odyssee La Plaine 88 participants résidants à 12\$ x 13% de bonus	1 193\$
15. Club de patinage de vitesse – Région Lanaudière 69 participants résidants à 7\$ x 9% de bonus	545\$
16. Club de plongeon Camo 142 participants résidants à 12\$ x 15% de bonus	1 960\$
17. La Troupe Création Danse 161 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus	2 145\$
18. Organisation du hockey féminin de Lanaudière 72 participants résidants à 9\$ (min. 500\$) x 13% de bonus	732\$
Total :	41 412\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0443 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1333-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTES
D'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES
D'UTILITÉS PUBLIQUES / DÉPLOIEMENT DE
FIBRES OPTIQUES**

ATTENDU la construction prochaine d'un nouveau quartier général de police ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-496-DEC autorisant la Direction des technologies de l'information à publier des appels d'offres pour le déploiement de fibres ;

ATTENDU QU'il y a présentement des études de faisabilité pour la location de nouveaux locaux à des fins administratives ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information, afin de répondre aux besoins d'accès aux systèmes informatiques de la Ville, doit déployer des fibres optiques pour lier ceux-ci au réseau existant ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information doit effectuer des demandes de droits d'utilisation des structures de soutènements publics (poteaux, conduits) appartenant à des tiers ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information est en cours d'enregistrement auprès du CRTC comme télécommunicateur non dominant afin d'obtenir l'autorisation de déploiement d'équipement (fibre) de télécommunication au Canada ;

ATTENDU QUE la Ville doit signer des ententes d'utilisations avec les propriétaires respectifs afin d'utiliser des infrastructures de soutènement appartenant à des tiers (Bell, Hydro-Québec, Vidéotron, etc.), et ce, afin de compléter ce processus ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de frais inhérents aux ententes car celles-ci identifient les responsabilités respectives à l'utilisation des structures incluant l'engagement de paiement des redevances dont les tarifs sont réglementés par le CRTC selon les droits d'utilisations accordés ;

ATTENDU QUE les coûts subséquents liés à l'utilisation des structures de soutènements sont et seront budgétés dans les projets respectifs (ex. futur nouveau quartier général de police) ;

ATTENDU QUE ces ententes sont associées essentielles au déploiement des fibres dont la Ville sera propriétaire ;

ATTENDU QUE le déploiement des nouvelles installations de fibres optiques se fera en collaboration avec les Directions du génie et projets spéciaux et de l'urbanisme durable afin de minimiser les impacts visuels et d'en assurer l'efficience ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 9 novembre 2018, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les ententes respectives qui s'avéreront nécessaires pour l'utilisation des structures de soutènement appartenant à des tiers.

CE-2018-1334-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h40.

Président

Secrétaire